

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Le décryptage des ordonnances

Mardi 17 octobre 2017
8h30-11h00

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Décrypter et analyser les ordonnances réformant le Code du travail
- Identifier les impacts de la réforme sur ses pratiques
- Bénéficier de conseils opérationnels pour mettre en place les nouvelles règles

Avec la présentation des cinq ordonnances portant réforme du Code du travail le 31 août 2017, le gouvernement confirme sa volonté de mettre en place **un nouveau modèle social**. L'impact de la réforme s'annonce extrêmement important pour toutes les entreprises : renforcement de la négociation collective, nouvelle organisation du dialogue social avec la fusion des instances représentatives du personnel, sécurisation des relations de travail, réforme du compte pénibilité. *Forum Legal & RH* vous propose d'en analyser le contenu et d'identifier les impacts sur vos pratiques ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Nicolas BOUFFIER

Counsel, Bredin Prat

Yasmine TARASEWICZ

Avocat associé, Proskauer

Pierre-Yves VERKINDT

Professeur de droit,
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
docteur en droit, Barthélémy Avocats

Programme

8h00 Accueil des participants
Petit-déjeuner

8h30 Début de la conférence

RENFORCEMENT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE : vers une autonomie de l'accord d'entreprise ?

- Nouvelle articulation entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise
- Harmonisation des conditions de recours à certains accords
- Sécurisation des accords collectifs
- Négociation en l'absence de délégué syndical
- Le référendum à l'initiative de l'employeur

NOUVELLE ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL : fusion des IRP

- Les contours du nouveau « comité social et économique » : modalités de mise en place, attributions, fonctionnement
- Le « conseil d'entreprise » : nouvelle instance de négociation des accords d'entreprise ou d'établissement

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs et responsables des relations sociales
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Représentants du personnel
- Avocats

SÉCURISATION DES RELATIONS DE TRAVAIL

- Plafonnement des D&I en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse
- Assouplissement des règles de motivation du licenciement et réduction des délais en cas de recours contentieux
- Modification des conditions d'octroi et du montant des indemnités légales de licenciement
- Création d'une « rupture conventionnelle collective »
- Licenciement économique : redéfinition du périmètre d'appréciation des difficultés économiques et obligation de reclassement, critères d'ordre des licenciements...

DU COMPTE PÉNIBILITE AU COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

- Le nouveau dispositif : les facteurs exclus et les nouvelles modalités de compensation
- Les accords de prévention
- Fonctionnement et utilisation du compte de prévention, financement

Débat avec la salle

11h00 Fin de la conférence

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL Le décriptage des ordonnances

Mardi 17 octobre 2017 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris

Tarif : 245€ HT soit 294€ TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires